

**PROJET DE COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

**Etaient présents :** Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Roland Roueche, Anna Vallat, Muriel Touzain, Cyril Stehlin, Patrick Lhermitte, Alexandre Ulsas.

Excusé, Michel Simon

La réunion débute à 19h 05.

**Secrétaire de séance :** Anna VALLAT

**ORDRE DU JOUR**

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion précédente
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la dernière réunion
- 3, Travaux programmés avant fin 2016
- 4, Compte rendu de la commission travaux
- 5, Choix des investissements pour l'année 2017
- 6, Demande de subventions pour travaux de 2017
- 7, Contrat d'assurance et autorisation donnée au maire de signer le nouveau contrat
- 8, Rapport sur l'assainissement autonome et point sur les études de l'assainissement collectif
- 9, Dissolution du CCAS
- 10, Subventions aux associations
- 11, Motion pour l'Alstom
- 12, Réglementation de circulation en zone Natura 2000
- 13, Recensement de la population
- 14, Informations et questions diverses

**1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 30 août 2016**

Aucune remarque n'a été formulée, le Compte rendu est adopté.

## **2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la réunion d'août**

Le désendettement de la commune est maintenant effectif le prêt de 100 000€ contracté en 2013 est remboursé.

Le maire a signé l'acte de vente du café du canal à la communauté de commune le 2 septembre 2016 l'argent reçu de la communauté a été viré au trésor public et le remboursement du prêt a été effectué le 30 septembre. Merci à Véronique la secrétaire qui a géré toute cette procédure.

Tous les passages piétons ont été repeints pour la rentrée scolaire, avec le concours de Roland, Régis et Frédéric. Dernièrement nous avons délimité la chaussée à deux endroits. Un passage piéton sera prochainement créé rue du Combal

Le 2 septembre la commune a subi le vol d'un panneau Brebotte, qui a été remplacé par le service route du département. Deux membres du conseil municipal ont rencontré un responsable de l'entreprise de charpente Binkert de Bretagne pour établir un devis au sujet du plancher du grenier du bâtiment église. Nous sommes en attente de ce devis.

Le 8 septembre rendez vous avec ERDF pour commander un branchement électrique sur la place de l'ancienne scierie. Le 29 septembre le branchement a été effectué. Il faut maintenant installer un coffret communal, obtenir l'accord de l'organisme consuel pour ensuite mettre l'électricité.

La commission travaux s'est réunie le mardi 20 septembre, elle propose des travaux qui seront débattus en point 5 de l'ordre du jour.

Le 21 et 22 septembre nous avons rencontré des fabricants de porte en aluminium puis Monsieur Morin du service des routes pour étudier la mise en sécurité de deux entrées du village (coté Bretagne et coté Grosne).

Suite à un don, les filets des buts du plateau de sport ont été mis en place et les poteaux de but peints.

Un autre don, nous a permis d'installer une pompe fixe dans la cave de l'école pour tirer l'eau du puit. Les travaux de terrassement nécessaires nous ont permis aussi d'enterrer une alimentation électrique pour servir à éclairer le monument aux morts.

La commune a reçu un troisième don en matériel qui permettra de remplacer la chaudière vieillissante de la mairie.

Nous remercions le responsable du service des routes du département pour l'installation d'une barrière de protection protégeant nos enfants entre Grosne et Brebotte. La mairie de Brebotte a fait les démarches nécessaires, appuyée par l'aide des parents d'élèves.

Des travaux ont été réalisés à la sortie du village coté Recouvrance pour aider à l'écoulement des eaux de pluie.

## **3. Travaux programmés avant fin 2016**

Quatre chantiers doivent être entrepris et terminés d'ici la fin de l'année.

**1. Le remplacement de 12 lampadaires** par des « leds » doit être réalisé avant la fin de l'année dans le cadre d'un dossier en coopération avec la Communauté de Communes. Le coût de l'opération se monte à 7 633, 91 €. Suite à la confection de dossier la commune a obtenu 1 883€ du Siagep et 3742 € du ministère de l'environnement, soit une aide globale de 5 625 €

**2. Dans le plan « cœur de village »** les travaux d'aménagement entre la place de l'ancienne scierie et le chemin du lotissement du moulin vont commencer en octobre pour un montant de **14 986 € HT**

**3. Dans le cadre de ce même plan « Cœur de village »** la cour de la mairie, coté église, sera aménagée en tenant compte des aménagement handicapés, des parcs à voitures et des écoulements des eaux de pluie, pour un montant de **21 413 HT**.

#### **4. Deux portes à la mairie doivent être changées pour non-conformité**

Nous avons déjà un accord du conseil pour changer une porte, nous souhaitons l'accord du conseil pour la deuxième coté village. Le conseil donne son accord.

L'entreprise « Bigstores de Koestlach » a fait les meilleures propositions pour 2 portes en aluminium de couleur chêne pour un coût de 4 798 € H.T. Cette dépense sera jointe au dossier d'aide handicap.

Ainsi nos 2 portes extérieures seront conformes.

#### **4. Compte rendu de la commission travaux**

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Les travaux programmés suite à l'étude du cabinet B E J.
- Les travaux liés au plan handicap.
- L'écoulement des eaux du Combal, du Cotais et des Hauts Poiriers.
- Partenariat avec le Conseil Départemental sur la sécurisation des entrées de la commune.
- Réparation à prévoir rue de la fontaine à hauteur de la propriété Babé (talus et planches).

Le but de cette réunion est de proposer au Conseil Municipal des priorités de travaux à réaliser en 2017. En effet les demandes de subventions doivent être formulées avant le 15 octobre pour certaines, et fin octobre pour les autres, sur la base de devis établis.

**Les propositions de la commission pour 2017 sont contenues dans la point 5 ci-dessous.**

Deux autres points ont été proposés pour les années suivantes il s'agit :

D'un partenariat souhaité avec le conseil départemental pour l'aménagement de la fontaine communale,

D'un partenariat pour créer une aire de jeux pour enfants sur la place du village.

#### **5. Choix des investissements pour l'année 2017**

##### **1, Achat d'une débroussailleuse sur roue**

Il est proposé d'acheter une débroussailleuse sur roue pour faciliter le fauchage dans certains secteurs de la commune.

##### **2, Créer un aqueduc**

Il est proposé de créer un aqueduc pour envoyer les eaux de ruissellement ; du plateau de sport, du secteur salle polyvalente, du parking du cimetière et des champs derrière l'église, du coté de Bretagne. Cette formule permettra d'éviter les trombes d'eau boueuse au centre du village. Estimation 4 688 € HT

##### **3, Créer un cheminement piétonnier**

Dans le cadre du plan « cœur de village » la commission propose la création d'un cheminement piétonnier et des escaliers entre l'école et la mairie. Estimation de l'ordre de 15 000 € HT.

##### **4, Créer un mur de retenu et un trottoir norme PMR**

La commission propose de créer une structure béton, pour retenir la terre et permettre l'élargissement du trottoir à hauteur du 10 rue de la fontaine. Elle propose aussi de reprendre un mur qui s'effondre en début de l'impasse de la fontaine. Cet investissement est estimé à 11 163 € HT

##### **5, Créer des sanitaires handicapés au bâtiment communal du musée**

La commission propose dans le plan handicap de créer un sanitaire handicapé au bâtiment communal qui abrite le musée avec accès extérieur uniquement. Estimation du projet 4500 € HT

##### **6, Réparer un aqueduc rue du Combal et créer un aménagement d'évacuation des eaux d'orage**

Après avoir constaté son état la commission propose de réparer la tête d'aqueduc du Combal à l'orée du bois et de réaliser un aménagement simple qui permettra d'évacuer les eaux d'orage pour qu'elles ne viennent plus descendre la rue du Combal 2 800 € HT

Après présentations des investissements proposés pour 2017 les élus à l'unanimité, ont donné leur accord à ces 6 projets développés et chiffrés. Seul le cheminement piétonnier sera conditionné par son coût, il sera réalisé partiellement ou totalement.

## **6. Demande de subventions pour travaux de 2017**

Les élus donnent leur accord pour que soient demandées les subventions pour chacun de ces projets. Seront sollicités ; le département (partenariat) la préfecture (DETR), amende de police, fonds parlementaires, et les éventuels fonds exceptionnels.

## **7. Contrat d'assurance et autorisation donnée au maire**

Après avoir étudié les propositions du représentant des assurances Groupama, il est proposé de signer un contrat pour 2017 avec Groupama. Le coût annuel est de 1751 € avec les mêmes garanties et un contrat prenant en compte la spécificité des petites communes. La commune va réaliser une économie de l'ordre de 700 €

Les élus donnent à l'unanimité leur accord pour que le maire signe ce nouveau contrat.

## **8. Rapport sur l'assainissement autonome et point sur les études de l'assainissement collectif**

C'est la communauté de communes qui a la compétence assainissement, mais son rapport doit être porté à la connaissance du conseil municipal. En matière d'assainissement non collectif le rôle de la communauté est de contrôler les installations neuves (67 €), d'établir des diagnostics sur les installations anciennes et de contrôler leur bon fonctionnement (60 € pour les contrôles périodiques).

L'activité de ce service en 2015 a été le suivant: 11 certificats d'urbanisme, 15 permis de construire, 36 contrôles de travaux et 68 diagnostics d'installations existantes.

Le budget des dépenses pour 2015 est de 68 717 €, celui des recettes est de 68 790 (dont 56 380 d'aide de l'agence de l'eau)

### Concernant l'assainissement collectif il ressort des études récentes transmises aux mairies trois scénarios envisageables pour Brebotte.

Scénario 1 : 1 749 600 € scénario 2, 1 648 200 €, scénario 3, 1 492, 200 €

Si le scénario 3 était retenu pour les 3 communes concernées de notre secteur (Brebotte, Grosne, et Froidefontaine) le coût global serait de 5 740 000 € pour l'investissement et de 18 800 € par an pour le coût de fonctionnement.

Les maires des communes concernées seront invités prochainement à une réunion au siège de la communauté pour évoquer ce sujet.

## **9. Dissolution du CCAS**

La loi Notre permet d'incorporer le budget du CCAS au budget de la commune.

Il est proposé aux élus de dissoudre le CCAS à la fin de 2016 et d'incorporer ses comptes au budget communal au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Après dissolution les membres du CCAS deviendront membre de la commission sociale communale.

Les élus donnent un avis favorable à l'unanimité

## **10. Subvention aux associations**

### **Adapéi**

Concernant l'opération brioche, la formule des bons de commande a assez bien fonctionné, 60 brioches ont été demandées pour une somme de 310 €. Pour compléter la démarche de solidarité les élus donnent leur accord pour l'achat à cet organisme de 200 cartes de correspondance, destinées aux vœux de fin d'année et aux invitations pour le repas des sages.

## **Association Vivre Ensemble**

Pour débattre de ce sujet, le maire passe le relais à la première adjointe et quitte la salle de réunion du conseil.

Après présentation du sujet le conseil décide à l'unanimité de reconduire la même somme que l'année dernière soit 600 Euros.

Le maire réintègre le conseil pour présenter les points suivants.

### **11. Motion sur Alstom Belfort**

L'annonce de la fermeture par Alstom Transport de son site de Belfort est un choc pour tous les habitants de notre département, après 137 années d'histoire commune.

Alstom, présente à Belfort depuis 1879, a permis, grâce à la cité du Lion et à ses salariés, d'écrire l'une des plus belles aventures industrielles.

Alstom, c'est à ce jour 500 emplois directs à Belfort et près de 800 emplois indirects dans l'Aire Urbaine, soit près de 1 300 emplois au total. L'impact économique et social de cette annonce brutale est donc sans précédent dans notre région empreinte d'une forte présence industrielle.

Les salariés et leur direction ont fait Alstom. Ils ont fait la fierté et la renommée de l'histoire ferroviaire française. Le site de Belfort a pris une dimension internationale avec, notamment, la mise au point du programme TGV entre 1966 et 1978.

C'est donc un savoir-faire internationalement reconnu qui aurait pu disparaître d'ici 2018 si l'état n'était pas intervenu. La fermeture du site de Belfort n'était pas qu'une mauvaise nouvelle pour notre département, mais aussi un coup dur porté à l'Industrie française.

Jamais Alstom n'aurait pu exporter ses TGV sans l'apport, la technologie et le savoir-faire des salariés d'Alstom Belfort.

La SNCF a annoncé récemment la mise en place d'un partenariat avec Alstom pour la réalisation et la conception du TGV du futur. Comment faire aboutir ce projet sans bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme des salariés du site de Belfort, sachant que nous sommes l'unique site de production de motrices TGV en France ?

L'État est intervenu pour sauver Alstom dans l'immédiat.

Le conseil municipal demande qu'un véritable plan industriel pérennise le sauvetage de ce bastion industriel, symbole de notre savoir-faire et de notre renommée internationale.

Accord unanime pour adopter cette motion

### **12, Recensement**

Mme Sylvie Aznar remplira la fonction d'agent recenseur

### **13. Règlementation de la circulation en zone Natura 2000 « entre les eaux »**

Les services de l'environnement ont été consultés leur réponse est la suivante : la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, est interdite par le code de l'environnement comme le précise les (articles L. 312-1 et les articles suivants), du fait des dangers que les véhicules peuvent représenter aux usagers de la nature et parce que qu'ils peuvent porter gravement atteinte aux habitats naturels ainsi qu'à la faune et la flore sauvage.

Bien évidemment ces articles s'appliquent dans les sites Natura 2000 comme dans tous les espaces naturels.

L'interdiction ne s'applique pas, aux personnes en mission de service public, aux agriculteurs, aux propriétaires et ayant droit

En ce qui concerne les chemins, l'article L.2213-4 du code général des collectivités territoriales permet aux maires d'interdire par arrêté la circulation des véhicules sur certaines voies ou certains secteurs de leur communes pour des motifs d'environnement ou de sécurité.

Le maire prendra un arrêté pour le secteur appelé « Entre les eaux »

## **14. Information et questions diverses**

### **Arrêté municipal pour l'utilisation de plateau de sport**

Le maire s'est trouvé dans l'obligation de réglementer l'utilisation du plateau de sport créé pour l'école dans les années 1980.

Cet arrêté a été porté à la connaissance du public, au tableau d'affichage, le vendredi 7 octobre 2016.

### **Cérémonies du souvenir**

Le 11 novembre à 17 heures se déroulera une cérémonie au monument aux morts où seront honorés les soldats qui ont participé à la guerre de 1914- 1918.

Le 19 novembre à 17 heures se déroulera une cérémonie au monument aux morts pour honorer les combattants militaires et civils de la guerre 1939-1945.

Les dispositions seront prises pour obtenir une interruption de la circulation pendant les cérémonies et un vin d'honneur rassemblera les participants après les cérémonies

### **Bois sauvage au « Champs de la Nos ».**

Une parcelle de terrain a été laissée à l'abandon depuis une vingtaine d'années elle est à ce jour colonisée par des arbustes. La question est aujourd'hui de savoir si dans le cadre de la zone Natura 2000, cette parcelle peut être rendue à l'agriculture ou si elle doit rester à l'état sauvage.

Cette parcelle n'est pas soumise au régime forestier. Ce point devra être éclairci.

### **Étude gaz radon pour le bâtiment école**

La mairie dispose à ce jour de deux devis, l'étude sera confiée à l'entreprise qui aura le devis le moins onéreux pour la commune.

### **Déchets ménagers attention danger.**

La Communauté d'Agglomération Belfortaine a actuellement la majorité au Conseil syndical du Sertrid (syndicat de gestion pour l'incinération de déchets ménagers de Bourogne).

Le président de ce syndicat souhaite modifier la manière de calculer le prix de l'incinération. Le tarif à la tonne passerait partiellement en tarif au nombre d'habitant.

Les conséquences d'un tel changement feraient augmenter considérablement le prix à payer par les usagers qui trient leurs déchets. La facture deviendrait trop lourde pour les usagers du Sud Territoire et ceux du Pays Sous Vosgien.

Nous allons donc entrer dans une période de grande turbulence car les Communautés de Communes qui trient leurs déchets s'opposeront au nouveau système proposé.

Fin de réunion 20h 55